

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-neuf, le 04 janvier, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le JEUDI 10 JANVIER 2019 à 20 heures 30,

ORDRE DU JOUR

- Crédits d'investissement,
- Salle Saint-Sébastien,
- Projet agrandissement de la garderie,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-neuf le dix janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE, Maire.

Etaient présents : MM. PICOT André, GROULT Sylvie, Hubert RENET et FONTAINE Isabelle, Adjoints.

MM. COUPPEY Pascal, LACOTTE Bruno, HORTIZ Francis, LEMONNIER Eveline.

Absent excusé :

Absents : MM LOHIER Florence, LE GOUPIL Guillaume, PERAUDEAU Mathilde.

Secrétaire de séance : M LEMONNIER Eveline

~~~~~

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

I. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT (délibération n°01/2019)

L'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Compte tenu de ces éléments et des travaux envisagés le conseil municipal est appelé à autoriser M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements suivantes pour l'année 2019 :

Budget Général

- compte 165 - Cautions : 1 000 €
- compte 2183-39 - Matériel informatique mairie : 1 500 €
- compte 2188-40 - Matériel divers école : 1 000 €
- compte 2188-41 - Matériel divers (cantine, services techniques) : 2 000 €
- compte 2315-31 - Travaux de voirie : 1 000 €
- compte 2313-54 - Travaux de bâtiments divers : 2 000 €
- compte 2313-88 - Travaux Salle Saint-Sébastien : 30 000 €
- compte 2313-89 - Travaux Garderie : 10 000 €

Séance du 10 janvier 2019

II. SALLE SAINT-SÉBASTIEN (délibération n°02/2019)

M Le Maire explique avoir reçu le 19 décembre 2018 la notification de décision de la Caisse d'Allocation Familiales de la Manche pour l'attribution d'une aide de 69 200 €, et le 27 décembre 2018, l'arrêté attributif de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018 d'un montant de 96 830 € pour la rénovation, l'extension et la mise en accessibilité de la salle Saint-Sébastien. L'aide de la Caisse d'Allocation Familiales de la Manche se présente sous forme d'une subvention de 54 410 € et d'un prêt de 14 790 €

M Le Maire rappelle être en attente de la notification de l'aide du fonds d'investissement rurale (FIR). Au total, ce projet pourrait atteindre près de 80 % de subvention.

Concernant les parties Nord et Sud de l'annexe de la salle, M BOISROUX propose un bardage en plaques de fibres-ciment vissées sur une ossature bois afin de diminuer les agressions pluie et vent et de limiter le contact avec le mur existant. M Boisroux propose aussi de changer les 2 fenêtres et la porte du pignon ouest.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour la mise en place d'un bardage Cembrit (fibres-ciment) sur les parties Nord et Sud comme indiqué sur le plan, autorise M Le Maire à demander les devis et à faire la demande de permis de construire modificatif.

Une question se pose concernant l'estrade de la salle, qui n'a pas fait l'objet de discussion à ce jour. Le conseil municipal propose que l'estrade soit modifiée ou réaménagée. Une demande sera faite à M BOISROUX en ce sens.

M BOISROUX a fait parvenir en mairie des échantillons de carrelage et faïence. Il propose de retenir le « vertige gris » pour le carrelage et « white 000 » avec le listel « dark grey 011 » pour la faïence. Le conseil municipal donne son accord de principe.

III. PROJET D'AGRANDISSEMENT ET RÉHABILITATION DU BÂTIMENT REGROUPANT : LE CENTRE DE LOISIRS, LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE, L'ESPACE DE VIE SOCIALE (délibération n°03/2019)

M Le Maire explique avoir reçu l'estimation de M BOISROUX, architecte, concernant le projet d'extension et réhabilitation du bâtiment regroupant : le centre de loisir, la garderie périscolaire et l'espace de vie sociale. L'estimation des travaux se divise en deux parties. La première partie concerne la création d'une extension du bâtiment pour un total de 324 171,50 € HT, la deuxième partie concerne la réhabilitation du bâtiment existant pour un total de 169 002,00 € HT. Le montant total des travaux s'élève à 493 173,50 € HT.

M Picot présente le plan du site proposé par M BOISROUX, architecte. Il explique que ce plan a été étudié avec l'association Familles Rurales, la DDCS, la PMI et les élus de la commission travaux. Il indique que l'accueil servira à l'espace de vie sociale (E.V.S.), ainsi que les pièces du bâtiment lorsqu'elles ne seront pas utilisées par les enfants du centre de loisirs ou de la garderie.

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

COMMUNE DE MARTINVEST

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Travaux	493 173.50 €	FIR Conseil Départemental	27 000 €
		CAF	36 000 €
		D.E.T.R. Partie extension (25%)	81 042.87 €
		Partie réhabilitation (25%)	42 250.50 €
		Fonds de concours CAC	153 440.00 €
		Autofinancement	153 440.13 €
TOTAL	493 173.50 €	TOTAL	493 173.50 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- donne son accord pour le projet proposé par M BOISROUX, architecte concernant son estimation.
- Sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre du F.I.R. (Fonds d'Investissement Rural),
- Sollicite la Caisse d'Allocation Familiales pour une aide à l'investissement,
- Sollicite la D.E.T.R. pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 25% du montant H.T. de l'opération pour l'extension et 25% pour la réhabilitation du bâtiment,
- Sollicite la Communauté d'Agglomération Le Cotentin pour une aide au titre du fonds de concours,
- Autorise M Le Maire à faire les demandes de subventions nécessaires et à signer les documents correspondants.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

Abri Ecole/Atelier

M Le Maire explique qu'il serait judicieux de mettre en place un abri à l'entrée de l'école du côté du pignon de l'atelier qui pourrait servir aux enfants et parents qui attendent l'ouverture de l'école en cas de mauvais temps ainsi qu'aux usagers de la salle à l'étage de l'atelier municipal en projet de réhabilitation.

M Le Maire indique que ces travaux pourraient être faits par les agents du service technique.

Le conseil municipal donne son accord de principe.

Salle au-dessus de l'atelier municipal

M Picot indique être toujours en attente de notification de non accessibilité avant de débiter les travaux.

Commission de contrôle des listes électorales

M Le Maire annonce que M Jean-Claude BUHOT est nommé suppléant du représentant du TGI pour la commission de contrôle des listes électorales de Martinvest.

Séance levée à 21 heures 50

Prochaine séance : Mardi 5 février 2019

Séance du 10 janvier 2019

COMMUNE DE MARTINVEST

Publié et affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 14/01/2019

Le Maire,
Jacky MARIE

MARIE Jacky		LACOTTE Bruno	
PICOT André		LEMONNIER Eveline	
GROULT Sylvie		LOHIER Florence	
RENET Hubert		LE GOUPIL Guillaume	
FONTAINE Isabelle		PERAUDEAU Mathilde	
COUPPEY Pascal			
HORTIZ Francis			